



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Polynésie

Question écrite n° 23920

Texte de la question

M. François Colcombet attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation de l'interprétariat devant les tribunaux de Polynésie, territoire dans lequel de très nombreux justiciables ne comprennent pas correctement le français et où la pratique d'utiliser des greffiers pour l'interprétariat semble suspecte et à tout le moins insuffisante puisque l'épreuve de reo mahoi qui figurait naguère au concours de recrutement des greffiers a été supprimée. Il lui demande s'il ne serait pas utile de créer un service d'interprétariat compétent et doté d'une déontologie spécifique.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'elle a demandé aux chefs de la cour d'appel de Papeete de procéder à des investigations approfondies sur l'opportunité de créer un service d'interprétariat.

Données clés

Auteur : [M. François Colcombet](#)

Circonscription : Allier (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23920

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1999, page 295

Réponse publiée le : 15 mars 1999, page 5084